

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

LA VIE ASSOCIATIVE

UNE RICHESSE LOCALE



Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF

Choisir
l'intérêt
général

QUELQUES CHIFFRES SUR LA VIE ASSOCIATIVE

LA FORCE ASSOCIATIVE VISIBLE DANS TOUTES LES COMMUNES

1,5 million d'associations en France dans toutes les communes

20,5 millions de bénévoles associatifs

1,8 million de salariés associatifs

67% des Français accordent leur confiance aux associations comme acteur de la démocratie

Les associations portent près de 70% des activités sportives, 40% des activités de loisirs et plus de 60% des activités sociales et médico-sociales

SOUTIEN DES COMMUNES À LA VIE ASSOCIATIVE

Le financement venant des communes représente 11,3% des ressources associatives réparti à 27% sur l'action sociale, humanitaire, santé, 22% sur la culture, 15% sur le sport et 13% sur l'éducation, formation et insertion.

La part moyenne du financement des associations dans les budgets des communes/EPCI est de 14%. 85% de ce financement bénéficie aux associations employeuses.

LA VIE ASSOCIATIVE EN VALEUR

Au-delà de ce que chaque association produit en termes de projets et de services rendus, les associations, dans leur diversité, sont des actrices incontournables d'un développement territorial plus solidaire :

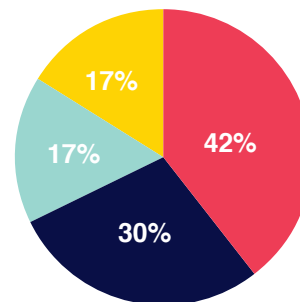
Elles réveillent la démocratie en proposant des lieux d'expressions citoyennes, sans opposer démocratie représentative et participative, pour une démocratie plus vigoureuse et interactive qui sait s'enrichir de toutes les formes de participation.

Elles renforcent le lien social en offrant à tous les citoyens la capacité de dire et faire ensemble et contribuent à l'émergence d'une société plus solidaire en capacité d'offrir une place à chacun, du local à l'international, notamment via la coopération décentralisée.

Elles humanisent l'économie en apportant des réponses pertinentes aux besoins sociaux pour construire une économie de demain plus durable et frugale, respectueuse des femmes et des hommes, et de l'environnement.

Elles participent à la transition écologique par leur modèle et leurs actions. Les associations contribuent à la participation et l'accompagnement des citoyens et des collectivités, dans le changement sociétal et culturel que représente la transition écologique dans laquelle l'Etat et les collectivités territoriales se sont engagées.

LES PRIORITÉS DES CITOYENS À L'ÉGARD DU PROCHAIN MAIRE :



- maintenir et attirer des services de proximité
- lutter contre le chômage
- développer l'action culturelle et sportive
- développer les services pour les personnes âgées

Sources

Enquête sur les attentes municipales des Français, AMF, CEVIPOF, IPSOS, juin 2019
Baromètre de la confiance 2009-2019 CEVIPOF
Le Paysage associatif, Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau, Dalloz, 2017

CE QU'APPORTE LA VIE ASSOCIATIVE À UNE COMMUNE

BÂTISSEUR DE CITOYENS ENGAGÉS ET DE LA PAROLE COLLECTIVE DES HABITANTS

Les associations sont des lieux de regroupement citoyen, des lieux de citoyenneté participative en acte et les seuls espaces sans prérequis en termes d'âge ou de nationalité. Ce sont des interlocuteurs qui structurent une parole collective, des gardes fous démocratiques.

ACTIVATEUR DE LIEN SOCIAL

Les associations permettent de porter des projets en commun, d'inclure, animer et aussi d'intégrer les nouveaux habitants.

EXPERT DE LA RÉPONSE AUX BESOINS

Elles renforcent le lien social en offrant à tous les citoyens

la capacité de dire et faire ensemble. Les associations élaborent les diagnostics et proposent des réponses aux besoins dans les communes. Elles veillent et alertent, et disposent d'une expertise d'usage notamment par les services qu'elles proposent aux habitants. Elles sont également force de propositions pour la mise en œuvre de politiques publiques.

POURVOYEUR D'EMPLOI

Dans certaines communes les associations sont les dernières structures pourvoyeuses d'emplois, non délocalisables, elles contribuent au maintien d'activités pour les habitants.

BOOSTER D'ATTRACTIVITÉ COMMUNALE

Sport, maison de retraite, repas à domicile, crèche, cours de musique, aide aux plus démunis, spectacles, la vie associative contribue largement à l'attractivité d'une commune.

VIVIER D'ENGAGEMENT POUR LES HABITANTS ET LES ENTREPRISES

A travers les missions bénévoles et volontaires qu'elles proposent, la vie associative est un vivier d'engagement pour la commune et les autres acteurs présents sur le territoire. Elles permettent également aux entreprises de s'engager en faveur de l'intérêt général par le mécénat.

FAIRE LE CHOIX DU MODELE ASSOCIATIF POUR LES SERVICES D'INTERET GENERAL, C'EST :

- choisir un acteur qui ne poursuit pas un but lucratif
- choisir une gouvernance collective, bénévole et désintéressée
- la garantie d'un service non délocalisable
- une accessibilité en termes de prix et de public
- ne pas « marchandiser » les services pour tous
- un partenaire connu et éprouvé des pouvoirs publics



20 ENGAGEMENTS MUNICIPAUX EN FAVEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE

POUR UNE ACTION COMMUNALE VÉRITABLE PARTENAIRE DE L'ACTION ASSOCIATIVE

1

Reconnaître la vie associative comme un partenaire à part entière

2

Signer une charte d'engagement réciproques, et si c'est déjà fait, et en assurer le suivi et l'évaluation

3

Engager une simplification dans les relations entre associations, communes et communautés de communes

4

Privilégier le soutien à l'initiative associative par le biais de la subvention plutôt que la commande publique

5

Définir un interlocuteur vie associative dans les communautés de communes et un espace de co-construction avec les associations

6

Favoriser et soutenir l'engagement bénévole

7

Prendre le temps de la concertation et de l'évaluation de toute politique municipale avec les associations concernées

BONNES PRATIQUES :

- Application de la circulaire du Premier Ministre de 2015 sur les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations
- Utilisation du CERFA unique de demande de subventions
- Mise en place de transports gratuits pour les jeunes en service civique



POUR UNE VIE COMMUNALE RICHE DE PROJETS ASSOCIATIFS



8

Prendre en compte le fonctionnement bénévole des associations dans le rapport qu'ont les élus avec elles

9

Disposer d'un espace d'information sur la vie associative dans la communication municipale

10

Promouvoir des achats publics responsables

11

Organiser un temps annuel de présentation des associations au niveau local permettant aussi un échange entre associations

12

Faciliter l'organisation de manifestations associatives

13

Former les fonctionnaires communaux sur les spécificités associatives

BONNES PRATIQUES :

- Inscription de clauses sociales et environnementales dans la commande publique de la commune
- Mise en place d'une formation d'une demi-journée pour les fonctionnaires sur la vie associative en lien avec les associations

POUR UNE VIE COMMUNALE EN SOUTIEN DES BESOINS DES ASSOCIATIONS

14

S'engager sur la pluri annualité des financements des associations

15

Mettre à disposition des locaux et matériels

16

Définir des délais de paiement raisonnables pour les subventions

17

Rejoindre les deux dynamiques de soutien à l'emploi et à l'accompagnement des associations : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) & Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

18

Soutenir financièrement le fonctionnement associatif, socle sur lequel on peut construire des projets

19

Appuyer les projets ou structures qui proposent des moyens mutualisés pour les associations

20

Soutenir la formation des bénévoles

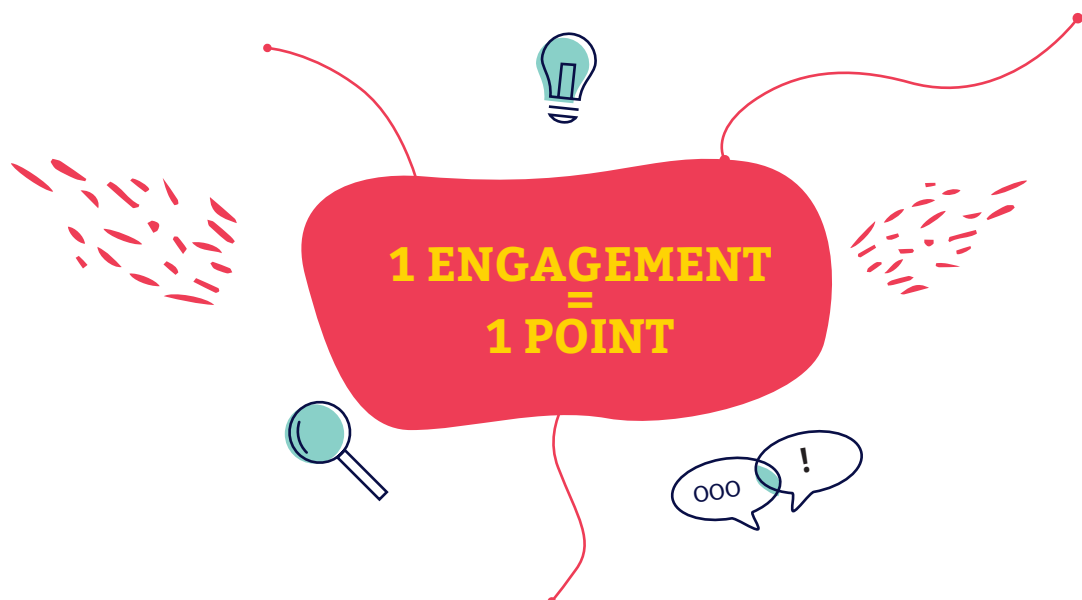
BONNES PRATIQUES :

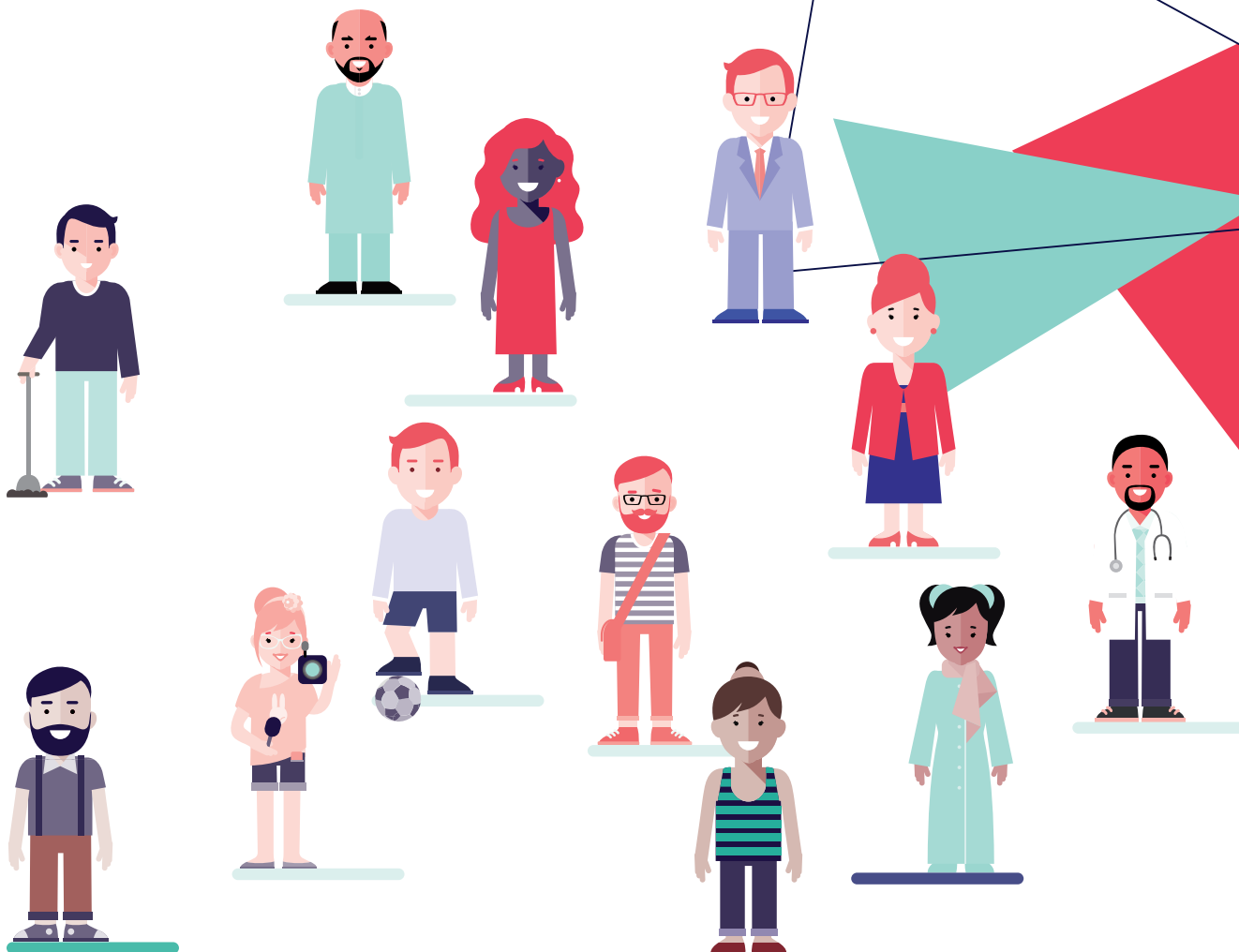
- Mise à disposition d'un minibus pour les associations sportives pour leurs déplacements
- Mise en place de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) avec les associations partenaires

MA COMMUNE MÈNE-T-ELLE UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE? PARMI LES DIFFÉRENTS CANDIDATS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES, LEQUEL A RÉELLEMENT PENSÉ À LA QUESTION ASSOCIATIVE?



**POUR LE SAVOIR, SUR LA BASE DES
20 ENGAGEMENTS MUNICIPAUX
EN FAVEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE,
NOTEZ CE QUI EST DÉJÀ MIS EN ŒUVRE
PAR VOTRE COMMUNE OU CONTENU
DANS LES PROGRAMMES DES CANDIDATS
AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES.**





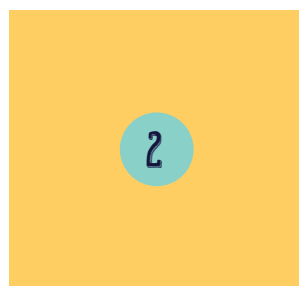
5 POINTS OU MOINS :

Il y a de sacrés efforts à fournir ! Mais la bonne nouvelle est qu'un mandat municipal c'est long, ce qui laissera pleinement le temps de mettre en œuvre une politique positive en faveur de la vie associative en s'appuyant sur les représentants des associations locales et sur votre Mouvement associatif régional.



ENTRE 5 ET 10 POINTS :

On sent une sensibilité à la question associative au sein de votre commune, mais l'engagement reste encore un peu faible. Votre commune peut mieux faire, vous le savez... surtout que vous remarquez chaque jour que les associations sont une richesse pour la dynamique locale.



ENTRE 10 ET 15 POINTS :

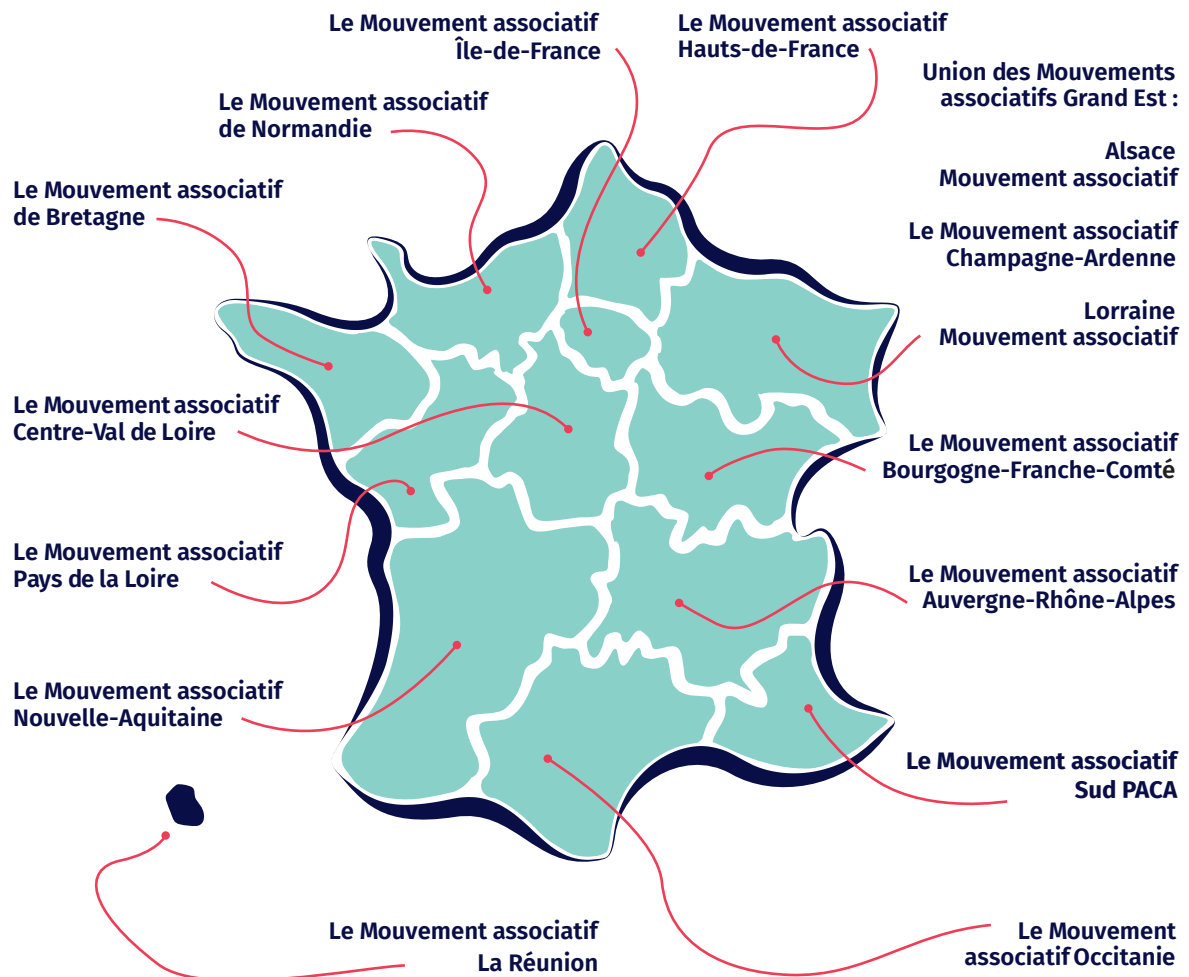
Votre commune est sensible aux enjeux de la vie associative locale et considère que les associations et leurs représentants sont des partenaires privilégiés dans la quête de l'intérêt général. Certaines initiatives menées ont déjà porté leurs fruits, mais d'autres sont encore fragiles. Votre commune décroche certes la mention « bien », mais pourquoi s'arrêter en si bon chemin ?



PLUS DE 15 POINTS :

Bravo ! Vous mériteriez qu'on vous décerne un label « commune partenaire de la vie associative » et une médaille « Loi 1901 ». N'hésitez pas à amplifier encore vos efforts, et à partager vos bonnes pratiques !

Les Mouvements Associatifs Régionaux



retrouvez-nous sur les réseaux



#DUTILITÉCITOYENNE

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF

28 place Saint Georges
75009 Paris

www.lemouvementassociatif.org